

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du VENDREDI 3 AVRIL 2026

Présents :

Membres du CA : Marie HEYMES (représentant l'Espace Associatif), Jean-Yves BAJEUX, (Force T Quimper), Sylvie THOMAS, Danièle PICHON, Martine RICHARD, Elvina RANGUIN, Martine LUCAS, Monique FLATRES, Vanessa CARTON,

Membres de l'équipe : Jean-Yves LUCAS, Isabelle MAZO, Patrick LE GOAZIOU, Mécénat de compétences

Associations : AIDA, Bibliothèque Sonore, Les Chiens Guides d'Aveugles du Finistère, SOS Urgence Garde d'Enfants, Vacances et familles

Procurations : AAVVIF, ADMD 29, AGIR ABCD, ARPAQ, Association OUALIDIA, Breizh Solidarité Maasaï, Céline et Stéphane, CCAS de Quimper, Entraide Cancer, Etablissement l'Escale (FMT), France Parkinson, Habitat et Humanisme, Joue ton monde, La ressourcerie Treuzkemm , Ligue contre le cancer, l'Objethèque de Cornouaille, Protection civile, Quimper Santamariaorlea, Société Archéologique du Finistère, T'es Cap, Tournoi Interscholaire, Très Tôt Théâtre, Union locale CLCV, Thierry SAYD, Catherine BUREL, Pauline L'HOSTIS

Excusés : Isabelle ASSIH, Maire de Quimper, Annaïg LE MEUR, Députée, Maël de Calan, Président du Conseil Départemental

L'Assemblée générale débute à 17 h 45 en présence de 16 membres présents et 26 pouvoirs, soit 42 votants. La liste d'émargement est annexée au présent procès-verbal. Le quorum est atteint.

L'assemblée est présidée par Marie HEYMES, Présidente de l'association, et assistée de Sylvie THOMAS et Danièle PICHON, Vice-Présidentes.

ORDRE DU JOUR

- **Modification des statuts pour passage en gouvernance collégiale.**

La Présidente rappelle que suite à sa volonté de mettre un terme à son mandat, aucun.e candidat.e ne s'est proposé.e. Un travail a donc été engagé pour proposer une gouvernance collégiale. Aidée de l'Espace associatif et d'autres centres de France Bénévolat qui sont passés à cette gouvernance, le Conseil d'Administration propose de nouveaux statuts qui ont été adressés à l'ensemble des adhérents.

Danièle PICHON fait une brève synthèse du nouveau cadre de gouvernance et une lecture rapide des statuts.

Aucune question particulière n'étant soulevée, les nouveaux statuts sont soumis au vote de l'assemblée.

Après vote à main levée, les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité et annexés au présent procès-verbal.

La séance est levée à 18 h.